

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni, mercredi le 24 janvier 2018, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Au cours de la séance, plusieurs dossiers ont été examinés.

I. Communications.

Sous cette rubrique, les dossiers suivants ont été approuvés :

I-1. Document d'options stratégiques pays 2018-2022 du Fonds International pour le Développement Agricole au Bénin.

Le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement, et le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ont soumis au Conseil, une communication relative aux options stratégiques pays (COSOP) 2018-2022, du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) au Bénin.

Les options stratégiques pays sont une nouvelle approche du FIDA qui consiste à :

- renforcer de façon durable les capacités productives des populations rurales vulnérables et leur résilience aux changements climatiques ;
- améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles de ces populations.

Ainsi, sur la période de référence, toutes les interventions du FIDA contribueront notamment à faciliter, aux bénéficiaires, l'accès durable aux ressources productives de manière à accroître durablement les rendements, les volumes de production et de produits transformés.

Elles aideront au renforcement des capacités sur les plans technique, organisationnel et managérial des Organisations professionnelles agricoles.

Pour la phase opérationnelle, trois projets sont mis en œuvre. Il s'agit du Projet d'Appui aux Services financiers ruraux adaptés (PAPSFRA) et du Projet d'Appui au Développement des Cultures maraîchères (PADMAR), déjà en cours et qui seront poursuivis. S'y ajoutera, le Projet de Développement des Filières agricoles (PRODEFA), qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du FIDA prévu en décembre 2018.

En adoptant ce Document d'Options stratégiques, le Conseil a instruit les Ministres concernés de veiller à la mise en œuvre correcte des projets ainsi retenus pour l'amélioration des conditions de vie des populations cible.

I-2. Projet d'Appui à l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (PA-AMAB).

À la suite de la crise alimentaire de 2008, la Banque Ouest africaine de Développement (BOAD) a financé une étude qui a conclu à la faisabilité de l'assurance récolte dans la zone UEMOA. L'objectif global du projet est de réduire la vulnérabilité des producteurs de coton et de riz, en mettant à leur disposition, des produits d'assurance couvrant la phase « production » non prise en compte aujourd'hui. Il vise aussi, à terme, à améliorer le bien-être des producteurs en renforçant leur sécurité, afin de leur permettre d'accroître leur productivité.

A cet effet, notre pays a signé, avec l'institution financière sous-régionale, un accord de prêt pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin. Ledit accord a été ratifié par l'Assemblée nationale en 2015. Mais pour diverses raisons, liées notamment à l'accomplissement de formalités administratives aux fins

de satisfaire les conditions de décaissement, et réformer le cadre institutionnel, le projet a connu des retards de démarrage.

C'est pour mettre fin à ces dysfonctionnements et permettre le démarrage effectif de ce projet, qui va impacter 350.000 producteurs de coton et 1000 producteurs de riz, que le Conseil a adopté le nouveau mécanisme de mise en œuvre du projet, et instruit les Ministres concernés d'accomplir diligemment les démarches nécessaires à cette fin.

I-3. Réalisation en mesure d'urgence de quinze (15) forages à gros débit pour le renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Savalou.

Le système d'alimentation en eau potable de la ville de Savalou est confronté à un phénomène de tarissement de plus en plus prononcé de la retenue d'eau qui alimente la ville. De ce fait, la capacité de production du système n'arrive plus à couvrir les besoins des populations, tant en saison pluvieuse qu'en saison sèche. Ainsi, pour un besoin minimum des abonnés au réseau urbain de la Société nationale des Eaux du Bénin (SONEB) estimé à 1927 m³ au moins par jour, la production d'eau actuelle est de 226 m³ en saison sèche.

Pour combler ce déficit préoccupant et permettre aux populations de disposer d'eau potable en quantité suffisante, il urge de réaliser de nouvelles infrastructures de production.

C'est pourquoi le Ministre de l'Eau et des Mines a sollicité du Conseil, l'autorisation de contracter avec le bureau d'études CANAL EAU pour mener en urgence les études d'implantation de quinze (15) forages à gros débit, pour une production de 2.500 m³. Tenant compte des spécificités géologiques de la zone, les études se feront par la méthode dite de Résonance magnétique protonique (RMP), en vue d'optimiser la réussite des forages.

Le Conseil a approuvé la communication, et instruit le Ministre de l'Economie et des Finances, de mettre à disposition, en urgence, les ressources nécessaires à la réalisation desdites études.

I-4. Gestion de l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Lassa au Bénin.

Depuis quelques jours, notre pays fait face à l'épidémie de la fièvre hémorragique Lassa, notamment dans les départements de l'Atacora et du Borgou. A ce jour, les services techniques du ministère de la Santé y ont dénombré respectivement sept (7) cas dont quatre (4) décès, et trois (03) cas. Cette épidémie, devenue cyclique, sévit également dans des pays voisins d'où elle est importée chez nous par le phénomène de la migration.

Face à cette situation, le ministère a déjà pris des dispositions pour la prise en charge des malades et le suivi des personnes ayant été en contact avec eux en vue d'enrayer la propagation. Les mesures prises consistent, entre autres, en :

- un suivi quotidien avec les acteurs de notre système de santé, et les Partenaires Techniques et Financiers du secteur ;
- l'approvisionnement des formations sanitaires en solutés, médicaments et consommables médicaux, pour permettre la prise en charge gratuite des cas ;
- la surveillance épidémiologique et au renforcement des actions d'information, d'éducation et de communication.

Le Conseil a approuvé la communication et instruit les Ministres concernés de prendre toutes dispositions utiles en vue d'une gestion efficace de l'épidémie.

II- Rencontre internationale

Le Conseil a autorisé :

- la participation du Bénin à la 30^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, à Addis Abeba en Ethiopie, du 22 au 29 janvier 2018 ;

III- Mesures individuelles

Des nominations ont été prononcées.

Au ministère de l'Economie et des Finances

Sur proposition du Ministre,

Agent comptable central du Trésor :

Monsieur Félicien DAKODO

Au ministère de l'Economie numérique et de la Communication

Sur proposition du Ministre,

Directrice générale de l'Economie numérique et de la Poste :

Madame Barkatou ADAMOU SABI BOUN

Directeur de la Programmation et de la Prospective :

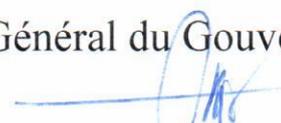
Monsieur Marius Hervé ATAYI-GUEDEGBE

Conseiller technique juridique :

Monsieur Fidel El-Koudous OROU N'GOBI

Fait à Cotonou, le 24 janvier 2018.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,


Edouard OUIN-OURO.-